

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MEUZAC

<p>Nombre de Conseillers : 15</p>	<p>L'an deux mille vingt-deux, le 4 avril, le Conseil Municipal de la Commune de MEUZAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Guy MONTET, Maire.</p>
<p>En exercice : 15</p> <p>Présents : 15 Absents : 0 Procuration : 0</p>	<p>Date de Convocation du Conseil Municipal : 23 mars 2022</p> <p><u>Présents</u> : MM & Mmes MONTET Guy - BLONDY Colette - BORDAS Geneviève - BUSTREAU Jean-Marie - CHAMPARNAUD Jean-Marie - DUPUY Agnès - GENNETAY Virginie - JOUANNETAUD Patrick - LESUEUR Jean-Claude - MARBOUTY Sabine - QUINTARD Pascal – REDON-SARRAZY Christian - REDON-SARRAZY Maryvonne - ROUGERIE Mathilde - RUAUD Janine.</p> <p>Mme Sabine MARBOUTY a été élue secrétaire de séance.</p>
<p>OBJET :</p> <p style="text-align: center;">Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2022</p> <p>N°04/04/2022 - 01 Certifié exécutoire Reçu en Préfecture le 21/04/2022 Publié le 27/04/2022</p>	<p>M. le Maire présente au Conseil Municipal, l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2022, fourni par le Ministère des Finances et des Comptes Public.</p> <p>Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal a voté les taux d'imposition suivants pour l'année 2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Taxe foncière (bâti) : 32.41 % - Taxe foncière (non bâti) : 77.89 %
<p>OBJET :</p> <p style="text-align: center;">Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021 Budget général</p> <p>N°04/04/2022 - 02 Certifié exécutoire Reçu en Préfecture le 21/04/2022 Publié le 27/04/2022</p>	<p>Le Conseil Municipal de Meuzac, à l'unanimité, décide de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice 2021 du Budget Général, de la façon suivante :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Affectation sur excédent d'investissement : = à reporter au Budget Primitif de 2022, ligne D001 déficit antérieur reporté : 27 812.96 € 2) Reste sur excédent de fonctionnement : = à reporter au Budget Primitif de 2022 ligne 002 – Report à nouveau créditeur : 524 009.64 €
<p>OBJET :</p> <p style="text-align: center;">Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021 Eau et assainissement</p> <p>N°04/04/2022 - 03 Certifié exécutoire Reçu en Préfecture le 21/04/2022 Publié le 27/04/2022</p>	<p>Le Conseil Municipal de Meuzac, à l'unanimité, décide de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice 2021 du Budget Eau et assainissement, de la façon suivante :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Affectation sur excédent d'investissement : = à reporter au Budget Primitif de 2022, ligne R001 solde d'exécution de la section d'investissement reporté : 259 075.65 € 2) Reste sur excédent de fonctionnement : = à reporter au Budget Primitif de 2022 ligne 002 – Report à nouveau créditeur : 132 268.33 €

OBJET :

**Vote des
subventions aux
associations
2022**

N°04/04/2022 - 04
Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le 21/04/2022
Publié le 27/04/2022

Le conseil municipal de Meuzac, après en avoir délibéré :

- **DECIDE**, à l'unanimité d'accorder des subventions au titre de l'année 2022 aux associations suivantes :

Associations	2022
AMICALE ECOLES MEUZAC-BENAYES-MONTGIBAUD nb enfants Meuzac (42) x 75€	3 150 €
G V A ST GERMAIN LES BELLES	130 €
A C C A MEUZAC	342 €
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	150 €
LES ROSES DE NOEL	212 €
COMITE DES FETES	3 468 €
FNACA MEUZAC	87 €
SECOURS POPULAIRE FRANCAIS	60 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	91 €
CUMA LA BOUCHEUSE	212 €
CENTRE ANIMATION LOISIRS	60 €
MEUZAC EVASION	299 €
OCCITANE - ENTENTE CANTONALE	180 €
HISTOIRE ET PATRIMOINE	92 €
FNATH ASS ACCIDENTES DE LA VIE	91 €
LA TROUPE BAT DE L'AILE	68 €
LA GAULE AREDIENNE RIVIERES	157 €
MADE IN MEUZAC ASSOCIATION	138 €
CREATION CULTURE JEUX	138 €
LES AMIS DE SAINT ROCH	60 €
TOTAL	9 185 €

OBJET :

**Vote des Budgets
Primitifs de 2022
Budget général
Budget AEP
Budget « Hameau des
Vergnes »**

N°04/04/2022 - 05
Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le 21/04/2022
Publié le 27/04/2022

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les Budgets Primitifs de 2022 : Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur ces documents équilibrés en dépenses et en recettes ainsi qu'il suit :

BUDGET GENERAL : **1 212 809.64 €** en FONCTIONNEMENT
 1 078 931.90 € en INVESTISSEMENT

BUDGET AEP : **285 970.21 €** en FONCTIONNEMENT
 587 269.38 € en INVESTISSEMENT

BUDGET « HAMEAU DES VERGNES » :
 410 505.00 € en FONCTIONNEMENT
 680 493.73 € en INVESTISSEMENT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :
APPROUVE les trois budgets primitifs présentés par Monsieur le Maire.

OBJET :

**Projet d'aménagement
et de valorisation du
site de la Celle
Grandmontaine du
Cluzeau :**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 20 Mai 2021, le Conseil Municipal avait approuvé le projet d'aménagement et de valorisation de la Celle Grandmontaine du Cluzeau.

Il précise que dans ce cadre, le coût des études topographiques et archéologiques préalables ayant été estimé à un montant de 50 000.00 € HT et qu'en application du code de la Commande Publique, le Conseil Municipal avait décidé de lancer une consultation par procédure adaptée, divisée en deux lots (lot1 : topographie et lot 2 : archéologie). Cette procédure avait été publiée

Approbation du plan de financement des études topographiques et archéologiques

Autorisation à solliciter une subvention au titre du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER)

N°04/04/2022 - 06
Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le 21/04/2022
Publié le 27/04/2022

le 11 octobre 2021 sur le site Centreofficelles.

Par ailleurs, Monsieur le Maire indique que par délibération en date du 3 mars 2022, le Conseil Municipal avait entériné le choix des entreprises retenues par la commission d'appel d'offres et l'avait autorisé à signer les marchés correspondants.

Enfin, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que ce projet peut bénéficier du financement du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER), pour un montant maximal de 80 % du budget Hors Taxe et présente le plan de financement de l'opération :

PLAN DE FINANCEMENT HT				
Dépenses	Montants	Ressources	Montants	Taux
Etude topographique	2 484,00 €	Autofinancement	11 719,18 €	20%
Etude archéologique	56 111,90 €	Europe FEADER	46 876,72 €	80%
TOTAL	58 595,90 €	TOTAL	58 595,90 €	100%

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal de Meuzac :

- **Approuve** le plan de financement présenté par Monsieur le Maire,
- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter une subvention de l'Europe au titre du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) et à signer les documents afférents.

OBJET :

Contrat groupe mise en conformité RGPD et externalisation DPO

N°04/04/2022 - 07
Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le 21/04/2022
Publié le 27/04/2022

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, dans le cadre des dispositions du Code général de la fonction publique et notamment de l'article L.452-40, le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Vienne a par courrier informé la Commune du lancement de la procédure lui permettant de souscrire pour son compte un contrat groupe pour la mise en conformité RGPD et l'externalisation du DPO.

Monsieur le Maire expose que le Centre de gestion a par la suite communiqué à la commune les résultats de la consultation ;

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Vu Le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 sur la protection des données à caractère personnel (RGPD), qui impose à tous les organismes publics la désignation d'un Délégué à la Protection des Données (DPD).

Vu le Code général de la fonction publique et notamment l'article L.452-40

Vu la délibération n°8 en date du 21/10/2021 de la commune relative au rattachement de la consultation pour la passation d'un contrat groupe de mise en conformité RGPD, porté par le Centre de gestion et auquel pourraient adhérer les collectivités et établissements volontaires,

DÉCIDE

Article 1 : D'accepter la proposition suivante :

Prestataire : Data Vigi Protection située à Beauvais

Durée du contrat : quatre ans à compter du 25 mars 2022

Le montant des prestations est le suivant :

Cohorte	Etape 1	Etape 2 (/an)
Communes < 1000 habitants	485 €	300 €

le Conseil Municipal autorise le *Monsieur le Maire* à adhérer au présent contrat groupe de mise en conformité RGPD et externalisation DPO souscrit par le CDG 87 pour le compte des collectivités et établissements de la Haute-Vienne, à prendre et à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.

Fait et délibéré en mairie
Le 4 avril 2022
Le Maire,
Guy MONTET